



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 74999

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le rapport du cabinet d'audit, Cirese, intitulé « La protection judiciaire de la jeunesse face aux défis de l'éducation renforcée ». Selon ce rapport, « La carence chronique d'activités de jour ou d'insertion rend parfois inefficaces les structures d'hébergement alors réduites à n'offrir que des murs ». Cette situation semble être confirmée par le rapport sur la Cour des comptes sur le fonctionnement de la protection judiciaire de la jeunesse. Une telle contradiction avec les déclarations répétées du Gouvernement sur les mesures d'insertion mises en oeuvre dans ces centres ne peut-être que troublante. Il souhaiterait connaître l'état de sa réflexion sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74999

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1861